



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

No. DPC/AVIS/10-2017

Port-au-Prince, le 27 OCT. 2017

AVIS AUX PENSIONNÉS ETUDIANTS & MINEURS

La Direction de la Pension Civile présente ses compliments à tous les pensionnés de l'Etat, et rappelle aux étudiants, **âgés de 18 à 24 ans**, bénéficiant d'une rente par réversibilité l'obligation qui leur est faite de **renouveler annuellement leur enregistrement** à cette Direction entre octobre et mars.

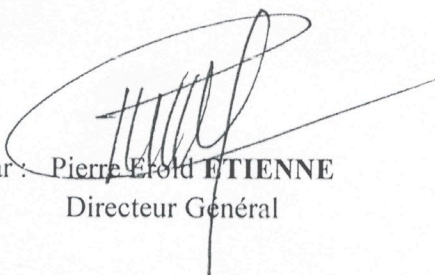
A cet effet, ils voudront bien se présenter au 104, de la rue Oswald Durand ou à la **Direction Départementale** de leur lieu de résidence, munis des pièces suivantes :

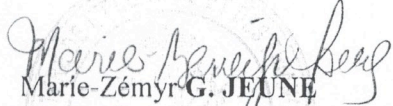
- Carte d'identification du pensionné ;
- Attestation scolaire ou d'université pour l'exercice 2017-2018 ;
- Photo d'identité récente,
- Matricule fiscal valide pour l'exercice 2017-2018.

Cette Direction les informe qu'au **30 décembre 2017**, une **cessation automatique de paiement** sera effectuée, en attendant les formalités susmentionnées.

Les mineurs bénéficiant également d'une rente par réversibilité se feront représenter par leur **tuteur légal** pour l'accomplissement desdites formalités.

Cette Direction renouvelle à tous les pensionnés, ses salutations distinguées.

Vu et Approuvé par : 
Pierre Érol **ÉTIENNE**
Directeur Général


Marie-Zémyr **G. JEUNE**
Directrice de la Pension Civile